



CONFERENCE DES **COMMANDANTS DES POLICES** CANTONALES

Berne, le 3 mai 2022

Recours aux armes à feu lors d'interventions policières à un bas niveau – Utilisation de pistolets à impulsion électrique également en recul

L'année passée, les corps de police de Suisse ont enregistré six cas de recours aux armes à feu, soit le plus bas niveau des 11 dernières années. Le nombre de cas d'engagements de pistolets à impulsion électrique a également diminué comparativement à l'année précédente, avec 81 engagements en 2021 alors que leur nombre avait été de 96 en 2020.

Le nombre de recours aux armes à feu lors d'interventions policières reste bas depuis des années. En 2021, l'utilisation d'armes à feu a de nouveau été rare, avec six engagements au total, alors que des armes à feu avaient encore été utilisées à 12 reprises l'année précédente. Dans un cas, une personne a été mortellement blessée, ce qui représente deux décès de moins qu'en 2020.

Pour la première fois depuis cinq ans, le nombre d'engagements de pistolets à impulsion électrique a, lui aussi, diminué avec 81 utilisations au total, soit 15 de moins que l'année précédente. De plus, il a fallu menacer de recourir à des pistolets à impulsion électrique dans 75 autres cas, sans toutefois que leur engagement n'ait effectivement été nécessaire pour stabiliser la situation. Ce total de 156 engagements de pistolets à impulsion électrique représente une diminution de 14,8% (exercice précédent: 183 engagements).

Communication CCPCS (media@kkpks.ch)